

## LA CAISSE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL

## Question n° 303—M. MacDonald (Prince):

1. A-t-on adopté des règlements concernant la caisse du développement économique rural et, dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

2. Quelle est la teneur de ces règlements?

3. Quelles provinces ou quels organismes ont fait des demandes relatives à cette caisse, pour quels projets et pour quels montants?

4. Quelles allocations de cette caisse a-t-on faites, quand et pour quels montants?

5. Prévoit-on que des allocations seront faites pour l'île du Prince-Édouard et, dans le cas de l'affirmative, quand, pour quels montants, et à quelles fins?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): 1. Non.

2. Voir ci-dessus.

3. La plupart des provinces se sont montrées intéressées par ce nouveau programme et le Québec, l'île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ont entrepris des études à son sujet. Tout semble indiquer que les provinces vont commencer d'ici peu à faire un relevé de leurs besoins. (Voir également la réponse 4.)

4. Le gouvernement fédéral a signé avec le Nouveau-Brunswick et le Manitoba des accords engageant sa participation en vertu de la loi sur le Fonds de développement économique rural. Les programmes du Nouveau-Brunswick comprennent l'Entente fédérale-provinciale sur le développement rural de la région du nord-est du Nouveau-Brunswick en vertu de laquelle l'ARDA et le Fonds contribueront pour une somme de 35 millions de dollars au cours des dix prochaines années, et l'Accord de la région de Mactaquac en vertu duquel le Fonds de développement économique rural versera une somme de 9.4 millions de dollars. Ces deux accords ont été signés le 20 septembre 1966. L'accord de la région d'Interlake, au Manitoba, a été signé le 16 mai 1967 et autorise le Fonds de développement économique rural à consacrer au programme décennal de développement de l'Interlake une somme de 27.6 millions de dollars.

5. L'île du Prince-Édouard a presque entièrement terminé ses études préliminaires et est entré en rapport avec le gouvernement fédéral pour discuter de la phase suivante. La somme d'argent qui sera accordée à la province dépendra du programme qu'elle aura choisi de mettre en œuvre et de la région choisie pour sa réalisation. Aucune décision n'a encore été prise au sujet des divers aspects du programme.

## LES CHEFS D'ÉTAT À L'EXPO '67

## Question n° 306—M. Goyer:

1. Combien de chefs d'État ou de représentants de chefs d'État ont visité l'Expo '67 jusqu'aujourd'hui, et quels pays représentaient-ils?

[L'hon. M. Laing.]

2. Dans chaque cas, étaient-ils accompagnés au terrain de l'Expo par un ministre ou autre représentant du gouvernement fédéral?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le Commissaire général des visites d'État en 1967 m'informe comme suit:

1. Au 22 juin 1967, 17 chefs d'État des pays suivants ou leurs représentants avaient visité l'Expo en vertu du programme de visites des chefs d'État: Éthiopie, île Maurice, Belgique, Birmanie, Autriche, Israël, Tchécoslovaquie, Pays-Bas, Grande-Bretagne, États-Unis d'Amérique, Australie, Iran, Tunisie, République fédérale d'Allemagne, Corée, Ceylan et Thaïlande.

2. Oui, durant leur séjour à titre officiel à Montréal.

Le ministère du Commerce m'informe comme suit: 1. Au 27 juin 1967, un seul chef d'État, le premier ministre de la Bulgarie, avait visité l'Expo de façon officielle.

2. Il n'a été accompagné dans sa visite par aucun représentant du gouvernement fédéral, sauf des dirigeants de l'Expo.

[Français]

## QUESTION RELATIVE AUX FAILLITES DANS LE QUÉBEC ET AU CANADA

## Question n° 309—M. Latulippe:

1. Quels sont a) le nombre total, b) le montant, c) la nature, des faillites survenues dans la province de Québec, au cours des cinq dernières années, et qui en a subi les pertes?

2. Quels sont a) le nombre total, b) le montant, c) la nature, des faillites survenues au Canada et dans chacune des autres provinces, au cours des cinq dernières années, et qui en a subi les pertes?

3. Quelles sont les prévisions pour 1967 et 1968?

4. Quels sont le nombre total et le montant des faillites frauduleuses pour les cinq dernières années, et qui en a subi les pertes?

5. Quelles sont les prévisions de ces faillites frauduleuses pour 1967 et 1968?

L'hon. John N. Turner (Registraire général du Canada): Réponses aux questions 1 et 2

## FAILLITES DÉCLARÉES

## Canada

Année	Nombre de faillites		
	déclarées	Actif (1)	Passif (1)
1962	4297	68,491,500	159,435,602
1963	5189	92,160,294	201,273,538
1964	5562	107,149,000	210,855,692
1965	5023	135,539,469	267,904,148
1966	4668	158,779,020	259,748,590

Provinces Maritimes  
Terre-Neuve

Année	Nombre de faillites		
	faillites	Actif (1)	Passif (1)
1962	2	19,482	65,432
1963	10	181,517	425,601
1964	8	382,878	600,900
1965	9	423,782	994,364
1966	3	102,909	232,867